

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GIMONT

Le Président de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone à l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'arrêté n° 2024-004 en date du 10 octobre 2024, une enquête publique est organisée pour une durée de 36 jours consécutifs, du jeudi 31 octobre 2024 à 9h au jeudi 5 décembre 2024 à 17h inclus, afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gimont.

Par décision n° E24000070/64 en date du 12/08/2024, Madame la Présidente du tribunal administratif de Pau a désigné Monsieur Guillaume TERRASSON, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alexis CAHUZAC, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier :

- à la mairie de Gimont (85 rue Nationale 32200 Gimont), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00, les mercredis 8h00 à 12h00, les vendredis 8h00 à 12h30- 13h30 à 16h00 ;
- au siège de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone -3CAG (53 Boulevard du Nord 32200 Gimont), du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 et de 13h30 - 17h ; le mercredi de 8h30 - 12h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le registre numérique dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mec-plu-Gimont> .

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Gimont et au siège de la 3CAG ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de la 3CAG, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur – mise en compatibilité du PLU de Gimont – Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone - 53 Boulevard du Nord 32200 Gimont » ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mec-plu-Gimont> .

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Gimont, 85 rue Nationale, 32200 Gimont :

- le jeudi 31 octobre 2024 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 20 novembre 2024 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 5 décembre 2024 de 14h00 à 17h00,

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi qu'à la Mairie de Gimont, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables sur le site internet de la 3CAG à l'adresse suivante : <https://www.3cag.fr/urbanisme>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.